

Education et culture

Le projet éducatif de la Ville de Strasbourg

Le projet périscolaire municipal poursuit des objectifs généraux :

- stimuler la réflexion et la curiosité de l'enfant ainsi que son plaisir,
- favoriser son apprentissage par l'initiation et l'expérimentation,
- favoriser son développement harmonieux et l'épanouissement de sa personnalité,
- favoriser son apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté,
- développer son indépendance et son autonomie,
- développer sa motricité et sa maîtrise corporelle,
- développer sa sensibilité et sa créativité.

Il s'inscrit en **1998** dans le cadre d'un Contrat Educatif Local (CEL-volet éducatif des Contrats de Ville) qui, à cette date, a intégré le dispositif des écoles en Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS).

Depuis 2003, le projet éducatif municipal s'est développé de manière plus autonome. Le dispositif CEL a d'ailleurs disparu lors de la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Le pilotage, l'organisation, le financement de ces activités témoignent d'un engagement fort de la Ville dans la politique éducative, les activités périscolaires étant une *compétence facultative* des communes

Les activités périscolaires constituent ainsi l'un des axes majeurs du projet éducatif de la Ville de Strasbourg. Parmi celles-ci, les activités artistiques et culturelles constituent environ la moitié des activités proposées aux enfants (6 > 11 ans) des écoles de la Ville.

Les activités sont totalement *gratuites* pour les enfants.

Elles se répartissent ainsi :

- ateliers d'arts plastiques/graphiques : 30%
- spectacles vivants 30%
- animations musicales et création d'instruments 25%
- photo, vidéo et multimédias : 15%

Ces activités sont menées dans les écoles élémentaires de la Ville, prioritairement situées en ZEP, sur des plages horaires variables selon les écoles : entre midi et 14 heures, le soir entre 16h30 et 18h00, ou des après-midi entiers, pour les 8 écoles de la Ville fonctionnant en horaires aménagés.

Les objectifs spécifiques aux activités culturelles et artistiques

L'objectif de ces actions n'est pas la maîtrise d'une discipline ou d'une technique, mais bien la contribution à l'éveil de la sensibilité artistique de l'enfant :

- ◆ développer ses capacités, son imagination, sa créativité,
- ◆ lui faire découvrir des modes d'expression, des émotions, et des idées,
- ◆ développer son sens de l'écoute et son ouverture d'esprit : la confrontation et l'échange du regard entre l'enfant et l'artiste est au cœur du projet.
- ◆ le sensibiliser aux multiples modes d'expression artistiques.
- ◆ l'accompagner dans la découverte des institutions culturelles de la Ville, et par là même, pour celles-ci, former et informer leur « futur public »,
- ◆ favoriser son ouverture à son environnement urbain et au patrimoine de la Ville, au delà de son école et de son quartier.

Les intervenants

Les activités culturelles et artistiques réalisées dans les écoles strasbourgeoises en temps périscolaire sont animées par des associations, des intervenants individuels et des intermittents du spectacle.

C'est au total plus d'une centaine d'artistes, reconnus par la DRAC, qui œuvrent dans ce sens.

Il est souhaité que les associations qui interviennent dans le cadre des activités qui sont implantées dans un quartier jouent un rôle de passerelle vers des activités extra scolaires (de sorte à ce que les activités puissent être, le cas échéant, une initiation et se prolonger par une pratique amateur pérenne).

Les partenaires

De nombreux ateliers sont menés en partenariat avec les institutions culturelles de la Ville. Il convient notamment de citer les services éducatifs des musées, de l'Opéra du Rhin, de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, du Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines, ainsi que le Théâtre Jeune Public, l'Odyssée, l'Oeuvre-Notre-Dame et le réseau des bibliothèques municipales.

Le public

Les enfants scolarisés dans les 8 Zones d'Education Prioritaire –ZEP- de la Ville sont prioritairement concernés. Ils représentent 40 % des élèves scolarisés de la Ville.

Les activités sont organisées sur différents temps, *en fonction des quartiers* et de *l'adhésion des écoles au dispositif d'Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS)* :

- **Sur le temps du 12h-14h** : sont concernés 2 700 enfants scolarisés dans 31 écoles élémentaires hors ZEP
- **sur le créneau 16h30-18h** : sont concernés 4 000 enfants scolarisés dans 25 écoles élémentaires en ZEP (1 atelier de 20 heures par enfant par an),
- **Sur un ou deux après-midis par semaine** : sont concernés 2 000 enfants scolarisés dans les 8 écoles en aménagement des rythmes scolaires (3 à 6 ateliers de 20 heures chaque trimestre tout au long de l'année scolaire).

Les évolutions

Les objectifs maintenus : la qualité et le volume des ateliers existants et les partenariats avec les institutions culturelles.

Les nouveaux objectifs : développer les animations aidant à lutter contre l'illettrisme (conte, lecture, écriture, théâtre) notamment en investissant les BCD des écoles, développer les ateliers d'éducation à l'image et aux outils informatiques (par les salles informatiques des écoles), développer les liens avec les projets d'écoles là où ils sont insuffisamment tissés.

Les éléments financiers

Le budget consacré aux activités artistiques et culturelles est relativement stable depuis 6 ans.

☞ Le budget global

Budget total des ateliers périscolaires

2003 : 1 738 554 € subventionnés à hauteur de **14,78 %** par la DRDJS et la DRAC

2004 : 1 808 612 € subventionnés à hauteur de **12,90 %** par la DRDJS et la DRAC

2005 : 1 755 000 € subventionnés à hauteur de **8,45 %** par la DRDJS et la DRAC

2006 : 1 774 040 € subventionnés à hauteur de **7,80 %** par la DRDJS et la DRAC

2007 : 1 779 380 € subventionnés à hauteur de **8,12 %** par la DRDJS et la DRAC

2008 : 1 763 700 € subventionnés à hauteur de **7,9 %** par la DRDJS et la DRAC

Budget des ateliers artistiques

50% du budget est consacré aux activités artistiques et culturelles

Année	Budget global	Subvention DRAC	Subvention DRDJS
2004	804 348 €	96 000 €	65 000 €
2005	805 005 €	80 000 €	61 600 €
2006	810 625 €	80 000 €	32 560 €
2007	859 834 € et 32 000 €(invest.)	75 000 €	38 872 €
2008	787 516 €	75 000 €	35 000 €
2009 prévisions	715 762 €(*)	80 000 €	35 000 €

(*) L'école Fischart est sortie volontairement du dispositif ARS en septembre 2008, ce qui explique une baisse relative du budget prévisionnel.

Par ailleurs, on peut rappeler que la Direction de l'Education et de la petite enfance intervient également financièrement, en matière d'éducation artistique, dans les cadres suivants :

- contribution annuelle au GIP ACMISA (Action culturelle en milieu scolaire en Alsace) à hauteur de 7 000 €(en 2009),
- financement du service patrimoine de la Fédération des Œuvres Laïques qui intervient sur sollicitation des enseignants en temps scolaire. Une subvention annuelle de 15 000 €est versée à cette structure,
- un soutien logistique (*transport*) à des projets « Classes à PAC » (classes à projet artistique et culturel)

D'autres projets artistiques, en temps scolaire ou hors temps scolaire, sont financées par la Ville au titre du CUCS notamment, comme celui de Courant d'Art, HautePierre sur les Tréteaux ...

Diagnostic

Forces

- les activités périscolaires sont un dispositif apprécié (tant par les enseignants que par les intervenants, les enfants et les parents),
- La qualité des activités est reconnue, ainsi que leur organisation par la Ville,
- Très bon taux de fréquentation : 95% dans les 8 écoles en Aménagement des Rythmes Scolaires des enfants scolarisés ; 75% des enfants scolarisés dans les écoles où les activités sont proposées de 16h30 à 18h,
- La gratuité garantit l'égalité d'accès à ces ateliers,

- Un budget significatif (800 000 € / an Ville de Strasbourg), ce qui correspond globalement à 16 000 heures d'intervention devant les enfants,
- Une excellente collaboration entre la Direction de l'éducation et le Service éducatif des musées de Strasbourg, dont l'action est de grande qualité et adapté au public scolaire, notamment issu des Zones d'éducation prioritaire.

Faiblesses

- Un dispositif reconnu, mais pas encore assez connu des familles et du grand public.
- La juxtaposition actuelle de divers dispositifs éducatifs développées et/ou soutenus par la Ville, l'Education Nationale et de l'Etat rend peu lisible l'action de chacun et ne permet pas suffisamment réfléchir en termes de complémentarité pour l'enfant,
- Une évaluation de l'impact des activités est délicate au regard de leurs objectifs étant donné la difficulté à construire des critères et indicateurs pertinents pour les mesurer,
- Chaque institution (musées, bibliothèques, OPS) développe des actions d'éducation artistique, mais l'ensemble n'est pas mis en valeur comme « *action d'éducation artistique* ». Ceci est dommageable pour la lisibilité de la contribution des divers services à la politique éducative municipale.
- On constate par ailleurs, de la part des institutions culturelles de la Ville l'absence de recherche systématique de nouveaux publics - au sens, en l'espèce, de jeunes publics dits « empêchés » (pour raison économiques, familiales, sociales, culturelles...). Ce faisant, cet aspect demeure tributaire du bon-vouloir de chaque institution, sans qu'il existe une politique volontariste, cohérente et claire, de la Ville en la matière.
- Des moyens humains du service éducatif des musées limités

Opportunités

- maillage du territoire (avec les écoles de musique) : intérêt de la proximité des équipements

Enjeux

- Faciliter l'accès des enfants à des activités culturelles et artistiques en temps extrascolaire et faire connaître aux familles l'offre en la matière ?
- Associer aux actions développées ou à développer les compagnies ou acteurs ayant une convention avec la Ville, que les subventions allouées concernent la création ou la diffusion artistiques ?
- Dynamiser les partenariats de la Direction de l'éducation et de la petite enfance avec les institutions culturelles municipales et/ou soutenues par la Ville,
- Monter des projets en commun afin de diversifier et d'intensifier nos propositions d'intervention éducative, en cohérence avec les objectifs assignés à la politique culturelle et à la politique éducative de la Ville.

Risques

- Le dispositif peut être considéré, par certains parents, comme un dispositif de garde d'enfants pendant que ceux-ci travaillent : risque de banalisation et de routine des activités périscolaires
- La diminution constante des subventions « Etat » (DRDJS et la DRAC) est un facteur de risque pour l'équilibre financier du processus. 1 poste d'enseignant (expos, formation...) a ainsi été récemment supprimé par l'Education nationale

- Peu de choses sont mises en place par la Ville au-delà de l'âge de 11 ans en matière d'éducation artistique des jeunes Strasbourgeois (pas de continuité de l'intervention municipale dans ce champ)
- Risque de confusion du « qui fait quoi ? » entre l'Education nationale, les professeurs, les intervenants... (empilement des dispositifs)

Fiche réalisée par :

Aymée ROGE / Direction de l'éducation

Fabienne VOGEL / Direction de l'éducation

Michel REVERDY / Direction générale des services / Assises de la culture